

Insécurité au sein du complexe Léon-Mba 2

L'élève Dorland Obame Ondo meurt des suites d'une agression

AEE

Libreville/Gabon

DORLAND Obame Ondo, 15 ans, élève en classe de 5e K10 au Collège d'enseignement secondaire Léon-Mba 2, a succombé à ses blessures, mardi dernier vers 23 heures, au Centre hospitalier universitaire de Libreville. Il aurait été victime d'une agression, au sein du complexe Léon Mba, par des personnes non encore identifiées.

Selon le principal dudit établissement, Pamphile Toung Ndong, le drame se serait produit vers 17 heures. Alors qu'il présidait, explique-t-il, une réunion avec ses collaborateurs et quelques parents d'élèves, il est joint au téléphone par un enseignant des Sciences de la vie et de la terre (SVT), qui lui rapporte qu'un élève du



Le couloir qui donne vers...

complexe, non identifié par la chemise et saignant abondamment, s'est effondré dans la cour. De l'identification de l'intéressé à travers le carnet de liaison retrouvé dans son cartable, il en ressortira que c'est bien un élève régulièrement inscrit au CES Léon-Mba 2.

En essayant de relever le

blessé, les secouristes constatent effectivement qu'il saigne abondamment. Ils décident alors de lui ôter le débardeur qu'il porte. Et là, ils constatent une énorme blessure sur son flanc gauche. Le jeune homme est alors urgentement transporté à l'hôpital où, selon le principal du collège, les premiers soins



... le CES Léon-Mba 2, où apprenait la victime.

sont pris en charge par l'établissement. Par contre, la direction n'a réussi à contacter les parents de la victime que tard vers 21 heures. Les radios effectuées sur place démontrent que le cœur du jeune homme a été touché. Son état nécessitait donc une intervention chirurgicale d'urgence qui, malheureu-

sivement, ne pourra se faire, faute de médecin à l'heure de l'admission du collégien à l'hôpital. Finalement, son décès est intervenu vers 23 heures.

Si les circonstances de l'agression, du jeune homme sont encore floues, il reste que le chef d'établissement pense qu'il aurait sans doute été victime

d'une rixe entre différents groupes de jeunes qui écumant le complexe scolaire tous les après-midi, pour se livrer à de basses besognes. Comment justifier, en effet, la présence de cet élève au sein du complexe à 17 heures, alors qu'il avait terminé ses cours depuis 12 h 20, s'est interrogé Pamphile Toung Ndong.

Certains apprenants affirment l'avoir vu revenir en courant du CES 1, avant son effondrement, avec du sang sur le tricot qu'il portait. La question reste donc de savoir qui est derrière cette agression et pourquoi donc.

Hier d'ailleurs, les cours ont quelque peu été perturbés par un mouvement d'humeur des élèves, qui ont manifesté leur mécontentement face à cette insécurité grandissante au sein de leur établissement.

Agression sexuelle sur mineure à Franceville

Un brigadier de police inculpé pour viol

N.O.

Franceville/Gabon

UN brigadier de police en service à l'antenne provinciale de la police judiciaire de Franceville, Josélite Ankoussou, la quarantaine révolue, a été placé sous mandat de dépôt, le 9 décembre dernier, pour viol présumé commis sur une mineure de 8 ans, la fille de son collègue et voisin.

Les faits se sont déroulés, il y a presque deux mois, à la cité policière, située à l'ancienne École de police, non loin du stade de Franceville, dans le quatrième arrondissement. Les parents de la victime sont logés à l'étage, tandis que l'inculpé, qui vit seul, occupe le rez-de chaussée de l'immeuble. Dans la nuit du 30 octobre 2016, précédant la rentrée scolaire, la fillette, élève en 2e année à l'école d'application, fait une fugue à 19 heures pour échapper aux révisions de leçons décidées par son père, Judaël Magaya, un agent de la police judiciaire. Jusqu'à 23 heures, la gamine n'étant toujours pas rentrée, son géniteur et ses deux grandes sœurs se lancent à sa recherche. En vain.

Entre-temps, le brigadier Josélite Ankoussou, qui rentre d'une balade, la croise dans la cour de la cité et lui demande ce qu'elle fait dehors toute seule, à une heure aussi avancée de la nuit. Celle-ci lui répond qu'elle veut échapper à des représailles de son père. Ankoussou prend alors sur lui d'héberger la mineure en l'envoyant dormir dans sa chambre. Pendant ce temps, il reste au salon à fumer un joint. Puis, il va rejoindre la fillette dans la chambre, lui ôte tous les vêtements et abuse d'elle.

Après avoir satisfait sa libido, il met la gamine dehors, vers 4 heures du matin. Au même moment, le père qui a, entre-temps, perdu le sommeil, essaie de passer au peigne fin tout le quartier pour retrouver son enfant. C'est alors qu'il la trouve, effectivement, seule près de la maison, puis la fait entrer.

Le lendemain, jour de rentrée des classes, Judaël Magaya quitte son domicile assez tôt pour se rendre à son travail. A son retour, vers 11 heures, il est surpris de trouver sa fillette, visiblement épuisée, dormant profondément, alors qu'elle aurait dû se trouver à l'école à cette heure-là.



Le brigadier Josélite Ankoussou serait coutumier du fait.

Il tente alors d'apaiser ses inquiétudes en la sortant du lit, puis il charge une voisine et ses deux grandes filles d'examiner l'enfant. C'est alors que ces dernières, contre toute attente, découvrent du liquide séminal dans son sexe. A l'hôpital, le médecin affirme que la fillette a subi une violence sexuelle.

Sommée de dénoncer son bourreau, c'est avec beaucoup de difficulté que la petite fille accepte de se confier au service des mœurs du commissariat de Franceville, en pointant un doigt accusateur sur l'auteur du crime : le brigadier Josélite Ankoussou. Les policiers l'interpellent. Mais l'accusé reconnaît simplement avoir gardé l'enfant chez lui.

Pendant, par mesure de sécurité pour lui-même, le présumé violeur a été expédié en urgence à Moanda, en attendant la délivrance par l'inspection générale des forces de police nationale d'une ordonnance de poursuite contre lui, conformément aux textes qui régissent ce corps.

La procédure ayant été suivie, l'inculpé a par la suite été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Yéné, par le premier juge d'instruction du tribunal de Franceville.

Avant de se retrouver avec son père dans le chef-lieu du Haut-Ogooué, la victime vi-

vait dans un village du sud du pays avec sa mère. Mais compte tenu de son retard scolaire, le père qui tenait à sa formation intellectuelle l'a récupérée cette année afin qu'elle soit scolarisée.

Quant au brigadier de police mis en cause,

certaines sources affirment qu'il ne serait pas à son premier coup. Il se serait déjà illustré négativement notamment chez lui à Okondja. Pour ses collègues, il s'agirait simplement d'un "violeur infiltré dans le milieu policier".

Radisson BLU
OKOUME PALACE HOTEL
LIBREVILLE

TRUBLU EN FÊTE

BUFFET DE LA SAINT SYLVESTRE

En famille, entre amis ou en solo,
célébrons ensemble la nouvelle année
le 31 Décembre à partir de 19h30 :

65 000 FCFA PAR PERSONNE

Au programme
Cocktail de bienvenue
Animations musicales
Lieu : Restaurant Olatano
Enfant de - 10 ans 50%
Enfants de - 4 ans gratuit

BRUNCH SPÉCIAL NEW YEAR

A partir de 10h00 jusqu'à 15h00, célébrez au Champagne orange
votre 1er Janvier

30.000 FCFA PAR PERSONNE

1 coupe de Champagne offerte par personne

Enfant - 10 ans 50%
Enfants de - 4 ans gratuit
Réservation recommandée au 01 44 80 00 - 05 65 01 41

RADISSON BLU OKOUME HOTEL LIBREVILLE
Boulevard de Nice, 5 B.P. 2254 Libreville Gabon
+241 01 44 80 00 info.libreville@radissonblu.com